BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

AOÛT 2026

LE MOT DU MAIRE

Chers Sentenoises et Sentenois,

Je suis heureuse de vous présenter ce premier bulletin municipal. Nous avons souhaité le faire paraître rapidement afin de vous présenter la nouvelle équipe, vous informer sur son installation, partager avec vous les premières actions engagées, ainsi que les projets qui guideront notre action dans les mois à venir.

En avril dernier, nous avons adopté notre premier budget, un acte important qui traduit les orientations que nous souhaitons donner à notre mandat. Ce budget nous permet de poursuivre les projets engagés par la précédente municipalité, d'en initier de nouveaux pour répondre aux besoins de notre commune, mais également faire face aux urgences, en veillant à préserver l'équilibre de nos finances.
Je tiens à remercier les élus qui nous ont précédés et dont le travail constitue un socle sur lequel notre nouvelle équipe peut s'appuyer.

Au moment où paraît ce premier bulletin municipal, notre commune est confrontée à un épisode de chaleur et de sécheresse exceptionnel. Le manque de précipitations accroît fortement le risque d'incendie. J'en appelle à la responsabilité de chacun pour préserver nos espaces naturels et habitations, en respectant les consignes de sécurité et les arrêtés en vigueur. L'usage du feu est strictement interdit en extérieur. Chacun est également invité à adopter un usage responsable de l'eau potable.

Je souhaite que ce bulletin municipal devienne un rendez-vous régulier entre la municipalité et les habitants. De même, n'hésitez pas à venir à notre rencontre, à partager vos idées, vos préoccupations car la vie de notre commune se construit avec chacune et chacun d'entre vous.

Au nom de l'ensemble du conseil municipal, je vous remercie de votre confiance et vous souhaite une excellente lecture.

Pauline BLAQUE

SOMMAIRE

LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE P.2

LES COMMISSIONS MUNICIPALES ET EXTRAMUNICIPALES P.2

OLD : OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLER P.3

LES PREMIÈRES RÉALISATIONS P.4

LE MOUSTIQUE TIGRE : VIGILANCE ET PRÉVENTION P.6

BENTAILLOU, PNR, CIGALÈRE ET OURS P.7

INFOS PRATIQUES ET JEU P.8

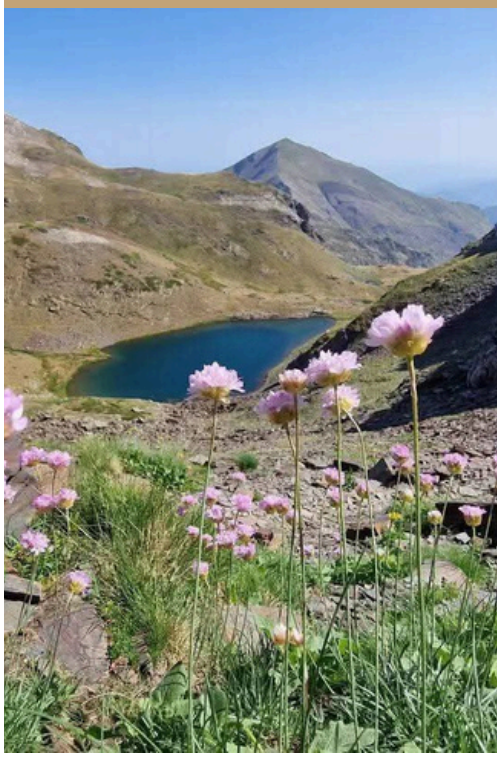

LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE :

LA MAIRE :
Pauline BLAQUE

LES ADJOINTS :
Michel PÉRISSÉ
Mariannick GUILLOUX
Dominique GAUNET

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX :
Françoise BONZOM
Jean-Luc ESTRÉMÉ
Christine FOLTIER
Michel ESTRÉMÉ
Maité MARTY
Mathieu FORNER
Alizée VANDENDRIESSCHE

ET LES 2 MEMBRES REMPLAÇANTS :
Francis JALBERT
Magali PAULMERY

(DE GAUCHE À DROITE : FRANÇOISE BONZOM, MARIANNICK GUILLOUX, MICHEL PÉRISSÉ, MATHIEU FORNER, PAULINE BLAQUE, JEAN LUC ESTRÉMÉ, DOMINIQUE GAUNET, MICHEL ESTRÉMÉ, ALIZÉE VANDENDRIESSCHE, MAITÉ MARTY, CHRISTINE FOLTIER)

LES COMMISSIONS MUNICIPALES ET EXTRAMUNICIPALES

COMMISSION FINANCES
Pauline BLAQUE, Mariannick GUILLOUX, Françoise BONZOM, Christine FOLTIER

COMMISSION TRAVAUX
Pauline BLAQUE, Dominique GAUNET, Michel PÉRISSÉ, Mathieu FORNER, Alizée VANDENDRIESSCHE

COMMISSION CULTURE / ANIMATION
Pauline BLAQUE, Mathieu FORNER, Alizée VANDENDRIESSCHE, Marie PONS, Jean Michel ROUGÈS, Marie AUBRY, Monique TOSELLO

COMMISSION ENVIRONNEMENT
Pauline BLAQUE, Michel PÉRISSÉ, Dominique GAUNET, Jean Luc ESTRÉMÉ, Michel ESTRÉMÉ, Mathieu FORNER, Yves ROUGÈS, Gérard DEDIEU

COMMISSION COMMUNICATION
Pauline BLAQUE, Mariannick GUILLOUX, Michel PÉRISSÉ, Christine FOLTIER

COMMISSION NOUVEAU PROJET
Pauline BLAQUE, Mariannick GUILLOUX, Françoise BONZOM, Maité MARTY, Alizée VANDENDRIESSCHE, Jean Claude BAREILLE, Yoann VANDENDRIESSCHE, Jean Michel ROUGÈS, Thierry LABESSÈDE, Myriam BARRIE, Monique TOSELLO

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES
Pauline BLAQUE, Mariannick GUILLOUX, Maité MARTY, Mathieu FORNER, Christine FOLTIER, Marie PONS, Corinne BESSOU

COMMISSION EMBELLISSEMENT
Pauline BLAQUE, Mariannick GUILLOUX, Françoise BONZOM, Maité MARTY, Jean Louis GARIÉ, Marie PONS, Hervé BARRIE, Myriam BARRIE

PRÉFET DE L'ARIÈGE
Liberté Égalité Fraternité

O.L.D

ATTENTION AU FEU

OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Une nécessité pour mieux nous protéger

SUIS-JE CONCERNÉ ?

Où vous renseigner :
- Auprès de votre mairie
- Auprès de la DDT (Direction Départementale des Territoires, service environnement et risques)

une carte en ligne pour voir si ma parcelle est concernée

POURQUOI ?

Débroussailler est un geste essentiel de protection contre les incendies de forêt.

Il protège les personnes et les biens :
- en ralentissant la propagation du feu et en réduisant son intensité ;
- en limitant le risque que les flammes atteignent les parties inflammables des constructions ;
- en facilitant et sécurisant le travail des sapeurs-pompiers.

Il protège la forêt et sa biodiversité :
- en limitant le risque de départ de feu à partir des habitations ;
- en permettant en cas d'incendie de ne pas concentrer les moyens de lutte sur les seules habitations.

OÙ ?

Sur tous les abords des constructions et toutes les voies d'accès situées à moins de 200 m de bois, forêts, friches, landes, plantations ou reboisements.

Le propriétaire doit débroussailler dans un rayon de 50 m autour des constructions ou installations et sur une largeur de 2,5 m de part et d'autre des voies d'accès.

En zone urbaine (zone U des PLU) ou dans les parcelles faisant partie d'un lotissement, d'une Zone d'Aménagement concertée, d'un terrain de camping et de caravaning, la totalité de la parcelle, bâtie ou non, doit être débroussaillée.

COMMENT ?

1. Couper et éliminer la **végétation arbustive basse** ;
2. **Enlever les arbres morts**, tombés ou arrachés ;
3. **Éliminer les haies et plantations d'alignement sur 3 m de distance** entre l'alignement et les constructions ;
4. Maintenir par la taille et l'élagage les **houppiers des arbres à une distance de 3 m** et couper et éliminer tous les arbres et branches situés à moins de 3 m de tout point de constructions ;
6. Élaguer les arbres :
   - sur 1/3 de la hauteur pour les arbres < à 6 m ;
   - sur 2 m pour les arbres > à 6 m ;
6. Élaguer les arbres pour laisser une hauteur libre sous branches de 4 m le long des voies de circulation publique et chemins d'accès (passage de véhicules de secours), et débroussailler sur 2,5 m de part et d'autres de la voie d'accès ;
7. Éliminer les rémanents par évacuation.

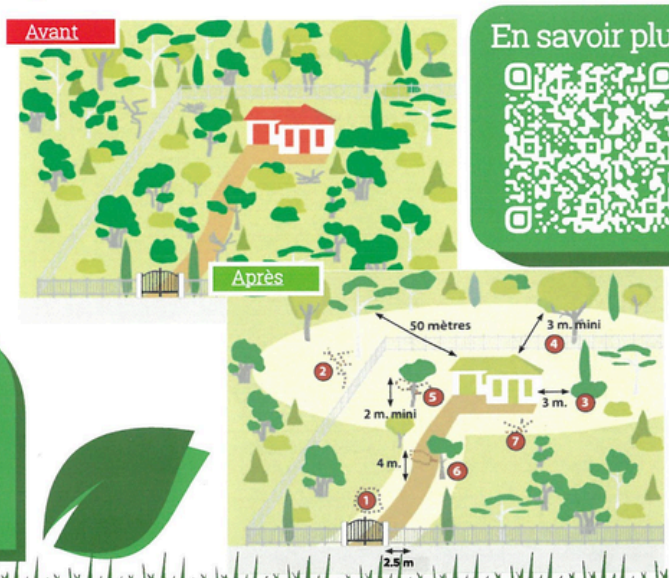

Création : la plume graphique

En savoir plus

CE N'EST PAS TOUT COUPER

Il ne s'agit pas d'effectuer une coupe rase mais de créer une discontinuité végétale pour respecter une distance de sécurité entre les arbres.

LES PREMIÈRES RÉALISATIONS DE LA MANDATURE

Poursuite des travaux de la traversée du village
Au mois de juin, les travaux de la seconde tranche de la traversée du village ont débuté. Ils concernent la route devant l'école et la place du Naut Aran. Ces aménagements visent à améliorer la sécurité des piétons grâce au rétrécissement de la chaussée, à la création de trottoirs et d'espaces végétalisés qui contribueront également à l'embellissement du village. Les travaux seront achevés à la fin du mois d'août. Dès le mois de septembre, la place sera complétée par l'installation de mobilier urbain (bancs et bacs paysagers) et de signalétique (peintures au sol). L'arrêt de bus de la ligne 455 sera également déplacé de la place de la Chapelle vers la place du Naut Aran.

Un village plus vert
Dans le prolongement de ces aménagements, les chicanes situées à l'entrée du village ont été végétalisées. Cette année encore, la commune participe au concours des villages fleuris. Nous invitons les habitants à fleurir leurs jardins et habitations.

Renforcement des moyens du service technique
La commune s'est équipée d'un système de levage pour le tracteur comprenant une fourche et un godet. Ce nouvel équipement améliorera l'efficacité des interventions et les conditions de travail de notre équipe technique.

Modernisation des équipements de la place du Naut Aran
Les travaux d'amélioration de l'alimentation électrique de la place sont désormais terminés. De nouvelles bornes électriques, réparties sur l'ensemble de la place, permettent de répondre plus efficacement aux besoins des manifestations et festivités.
Une alimentation a également été prévue afin de permettre, à moyen terme, l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques.

Entretien du patrimoine communal
Plusieurs interventions ont été réalisées sur les bâtiments communaux. Une entreprise spécialisée et équipée d'une nacelle a remplacé des ardoises sur les toitures de l'église, de l'école et de la mairie afin de supprimer plusieurs infiltrations. Les gouttières ont également été entièrement nettoyées.
La passerelle située à Eylie haut, au dessus du ruisseau de Rouge, a été mise en sécurité par les agents communaux.

Sécurisation et amélioration du camping municipal
Au camping municipal, plusieurs actions ont été engagées :
* élagage des arbres présentant un risque pour la sécurité ;
* mise en conformité de l'accès à la cuve de gaz, conformément aux prescriptions de la dernière commission de sécurité
* travaux de sécurisation sur la charpente du bâtiment des sanitaires.
* installation d'un nouveau système de surveillance des crues sur le ruisseau du Lez.

Déploiement de la fibre
La fibre optique a été installée dans les bâtiments communaux.
Par ailleurs, la municipalité a sollicité Ariège Très Haut Débit afin de résoudre les difficultés rencontrées dans certains secteurs de la commune encore privés de raccordement. À l'approche de la disparition du réseau cuivre (fin d'année 2029), il est essentiel que chaque habitation puisse bénéficier de la fibre.

Renfort des équipes techniques
Afin de répondre à l'activité particulièrement soutenue de la période estivale, un agent technique saisonnier a été recruté pour les mois de juillet et d'août. Ce renfort permettra également à l'équipe technique d'être davantage présente dans les hameaux.

La coupe de bois 2025 et 2026
En lien avec l'Office national des forêts, la coupe de bois 2025 et 2026 est actuellement en cours sur le secteur de Monteillé. Les lots seront descendus au cours du mois d'août, déposés sur la piste du Mourtis et à proximité de la DZ à Eylie.

LES TRAVAUX À VENIR

La dynamique engagée se poursuivra dès la rentrée avec plusieurs projets importants.

Réfection des ponts communaux
À partir du mois de septembre, les travaux de réfection seront réalisés sur les deux ponts communaux : Estouéou et Camous.

Sécurisation de la route de Fréchendech
Un affaissement de la chaussée dans le ruisseau de l'Isard a été constaté sur la route communale desservant les hameaux de Fréchendech et Anglade. La commune a engagé les démarches nécessaires auprès de plusieurs entreprises afin de réaliser les travaux dès l'automne. Leur cout s'élèvera à 51000 euros pour la commune. Cet investissement n'était pas prévu au budget initial et conduira à modifier le programme d'investissement pour l'année en cours. Ces travaux sont indispensables pour garantir l'accès à ces hameaux et éviter tout risque d'isolement. En attendant, un arrêté municipal interdit l'accès à cette route aux véhicules de plus de 3 tonnes.

Eglise
Un diagnostic sanitaire et patrimonial de l'église est actuellement en cours. Cette étude est une étape indispensable à la poursuite de travaux de rénovation. Elle bénéficie de subventions (DRAC, Région,Département) ainsi que de la générosité de donateurs privés. Elle n'engendrera aucun reste à charge pour la commune.

Rénovation énergétique de l'école
L'ensemble des fenêtres de l'étage de l'école (coté gauche) sera remplacé prochainement et les volets déposés. Ces travaux permettront d'améliorer le confort des élèves tout en réalisant des économies d'énergie.

RENTRÉE SCOLAIRE

La commune de Sentein a conservé la présidence du SIVE (Syndicat Intercommunal à Vocation Éducative), avec l'élection de Dominique Gaunet en qualité de président.

À la rentrée de septembre, les effectifs de l'école restent stables. Une trentaine d'enfants seront accueillis, répartis dans deux classes. L'équipe enseignante évolue avec l'arrivée de Monsieur Dutournier, un nouvel enseignant qui assurera également la direction de l'école.

Du côté de l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École), géré par l'association AAMB, une nouvelle directrice, Madame PRAT, prendra également ses fonctions.

La restauration scolaire reste assurée par la cuisine Casta de Bordes permettant de maintenir un service de qualité et proximité pour les élèves.

REMISE DE MÉDAILLE

Le 20 juin dernier, le Préfet de l'Ariège a remis la médaille d'argent des mines, de l'industrie et de l'énergie à Jean-Claude BAREILLE en reconnaissance à son dévouement et travail accompli depuis de nombreuses années pour notre patrimoine minier. Une cérémonie empreinte d'émotions et de convivialité, partagée avec les proches de Jean-Claude et les nombreux élus venus saluer un engagement exemplaire. Nous lui adresser nos plus sincères félicitations !

Depuis le mois de juin, l'EPIC des Eaux du Couserans réalise le contrôle des installations d'assainissement individuel sur notre commune.

Les propriétaires concernés seront informés au préalable par courrier de la date de passage du contrôleur afin de permettre le bon déroulement de la visite.
Ces contrôles ont pour objectif de vérifier le fonctionnement et la conformité des installations existantes.
Pour toute information complémentaire ou renseignement concernant ces visites, contacter le service des eaux du couserans : 0534143300

DÉCLARATION OBLIGATOIRE DES MEUBLÉS DE TOURISME

Tout propriétaire qui propose un logement en location touristique (destinée à une clientèle de passage) doit effectuer une déclaration préalable auprès de la mairie. Cette démarche permet à la commune de connaître les hébergements touristiques présents sur son territoire et de veiller au respect de la réglementation en vigueur.
Les propriétaires concernés sont invités à se rapprocher de la mairie afin de connaître les modalités de déclaration et les démarches à effectuer.

LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES A BESOIN DE VOUS !

Pour mieux répondre à vos besoins et à vos attentes, les membres de la commission ont décidé de vous interroger directement. Un questionnaire va être distribué par deux membres de la commission qui passeront chez vous. Si vous n'êtes pas là, il sera déposé dans votre boîte aux lettres.
Votre avis compte vraiment : vos réponses aideront à agir de façon plus efficace pour tous. N'hésitez pas à partager vos idées, vos suggestions ou vos envies ! Les réponses sont anonymes, sauf si vous souhaitez être recontacté(e).

À retourner avant le 15 septembre à la mairie.

Merci à toutes et à tous pour votre participation !

LE MOUSTIQUE TIGRE : VIGILANCE ET PRÉVENTION

Le moustique tigre est désormais installé en Occitanie. Il pique surtout le jour et peut transmettre la dengue, le chikungunya ou le Zika.

🏡 Pourquoi il se développe ?
Il pond dans de toutes petites quantités d'eau : coupelles, seaux, gouttières, jouets, récupérateurs… La chaleur accélère son cycle.

🤝 Une action collective
Limiter les moustiques dépend de chacun : un petit geste chez soi réduit la nuisance pour toute la commune.

PISTE DU BENTAILLOU

Actuellement, la piste d'accès au Bentaillou est interdite à la circulation sauf pour les quads (sous autorisation) qui servent à approvisionner le GP. Cette fermeture fait suite à des dégradations et éboulements de plusieurs virages.
La convention liant EDF et ONF n'est pas respectée par EDF qui ne veut plus entretenir la piste au prétexte qu'elle constitue pour elle un simple confort pour l'exploitation de ses installations et que l'hélicoptère leur suffit. Bonjour le bilan carbone et les nuisances sonores, sans parler de l'accès pour les secours en cas de brouillard ou de vent !
La municipalité reste pleinement mobilisée sur ce dossier.

PARC NATUREL REGIONAL

La nouvelle charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariègeoises (PNR) vient d'être officiellement approuvée par un arrêté ministériel, marquant ainsi le renouvellement du classement du parc pour les quinze prochaines années.
La totalité des 6000 hectares de la commune est incluse dans le PNR. Environ 1/3 fait partie du réseau Natura 2000.
La réserve dirigée de l'Isard (commune d'Antras) est en cours d'extension vers la Réserve Biologique Intégrale du bois de Past (la Plagne).
La décennie passée a été marquée par l'attente de la naissance d'un gypaète barbu. A la 14e année, l'opération a enfin réussi. Entre-temps cela n'a pas été sans contraintes. Des conventions entre l'état, EDF,ONF,LPO, association écologiste ont entraîné l'interdiction du survol en hélicoptère de la zone de nidification, la modification de la ligne haute-tension alimentant les sites d'Araing (barrage), Chichoué (pompage), Bentaillou (village), la demande de ne pas chasser à certaines périodes, le déplacement de la fête de la transhumance, le report des travaux de réparation de la piste du Bentaillou (initialement prévus en 2025) etc. Et toujours sans évoquer l'ours.
Actuellement des démarches sont en cours pour la mise en place effective de la réserve souterraine qui impactera la grotte de la Cigalère et les terrains extérieurs la surplombant correspondant au secteur du Bentaillou, Chichoué, Albe, etc. Ces mesures concernant la biodiversité donnent droit à la commune de percevoir des aménités annuelles lui permettant, si elle le décide, de subventionner des postes de médiateurs montagne. Ces emplois sont censés renseigner les randonneurs sur tous les problèmes qu'ils sont susceptibles de rencontrer lors de leur périple. Ils sont également formés pour prodiguer des conseils sur les itinéraires les équipements recommandés et les comportements à adopter en cas de danger. Nous vous tiendrons informés de la plus-value apportée par cette démarche.

ORGANISATION DES ESTIVES SUR LA COMMUNE

La commune compte 4 Groupement Pastoraux :
GP d'Ourdouas (cabane d'Escots)
GP du Bentaillou (cabanes du Bentaillou et refuge adjacent, la Hourquette)
GP Urets (cabane Urets, Artignan)
GP Vallée d'Orle basé à Larretch (commune de Bonac), utilise trois cabanes situées sur la commune de Sentein.

Toutes les autres cabanes pastorales concédées à l'ONF sont utilisées en priorité par les groupements pastoraux mais les randonneurs peuvent s'y abriter en cas de nécessité.
Elles ne sont, en aucun cas, des lieux de résidence pour les randonneurs, même en dehors des périodes d'estive.

CIGALÈRE

Le refuge n°5 du Bentaillou, également concédé par la commune, est mis à disposition de l'association ARSHAL pendant la durée de son camp annuel lui permettant de continuer à explorer la grotte de la Cigalère. La commission technique de la Cigalère et des mines, sous l'égide de la Sous-Préfète, permet de définir les modalités d'exploration de ladite grotte et des galeries de l'ancienne mine. Seuls les membres habilités par cette instance sont autorisés à organiser le camp et les visites.

Il est à noter également que les adductions d'eau potable d'Urets, du Bentaillou et d'Escots sont concédées à l'ONF et entretenues par la commune. Seules les personnes autorisées par la commune peuvent intervenir sur ces réseaux.

GRANDS PRÉDATEURS

Après un mois et demi de fréquentation des estives, force est de constater que les ours sont de plus en plus nombreux sur notre commune.
Même si les prédations, comparées à l'année dernière à la même époque, sont relativement les mêmes, les ours s'approchent des parcs et des refuges, même en plein jour. La bête s'habitue de plus en plus à la présence humaine et cette situation est devenue difficile à vivre pour les bergers et les éleveurs qui demandent simplement d'exercer leur métier en toute sécurité. La prédation modifie également leur manière de transhumer, certaines zones ne sont plus pacagées, le milieu se referme, l'embroussaillement progresse dans notre montagne, et avec lui le risque d'incendie ne cesse de s'accroitre. Notre montagne doit rester vivante et conserver sa beauté actuelle.
Le discours porté par l'État a sensiblement évolué, en reconnaissant désormais que l'animal doit craindre la présence de l'homme et non l'inverse. Nous pouvons nous satisfaire de cette évolution qui traduit enfin une meilleure prise en compte des réalités du pastoralisme et des difficultés quotidiennes de nos éleveurs.
Un arrêté ministériel (juillet 2026) permet au Préfet, dans certaines situations, d'autoriser les éleveurs et bergers habilités, à réaliser eux même des opérations d'effarouchement. Plusieurs éleveurs de la commune ont déjà suivi la formation obligatoire pour mettre en œuvre ces nouvelles mesures. Cependant, le premier arrêté préfectoral autorisant ce type d'opération a fait l'objet d'un recours contentieux de la part d'une association animaliste et n'a pas pu être appliqué.
En plus de l'ours, le loup a été photographié sur la commune notamment aux environs du col d'Escassaing ce qui n'augure rien de bon pour le devenir du pastoralisme.
Un point sera fait au fur et à mesure de l'avancée des estives.

AGENDA DES FESTIVITÉS

Jusqu'au 22 août : exposition : « Épopée minière en Biros » au porche de l'église, organisée par les Biroussans
7 août : concert "Les dames chapeaux" à l'église organisé par l'association de sauvegarde de l'église de Sentein
8 août : loto organisé par le club Iths Ivagadis
Du 9 au 16 août : exposition « entre ciel et terre » au centre d'accueil, organisée par Madame BENABOU Martine
Du 13 au 16 août : fête locale organisée par le comité des Fêtes
3 octobre : foire de la descente organisée par l'association Transhumances en Biros
31 octobre : Halloween organisée par le comité des Fêtes
En novembre : festival des soupes organisé par le club Iths Ivagadis
En décembre : marché de Noël organisé par le comité des Fêtes
20 décembre : concert à l'église organisé par l'association de sauvegarde de l'église de Sentein

INFOS PRATIQUES

Ouverture de la mairie
Le secrétariat est ouvert au public
Lundi, Mardi, Jeudi de 8h30 à 12h30 & 13h15 à 18h00
Mercredi de 13h15 à 18h00

Madame le Maire reçoit sur rendez-vous les jeudi et vendredi.

Horaires d'été – Le Birolez Épicerie-Bar
Lundi : 15h00 – 19h30
Mardi : 9h00 – 13h00 / 15h00 – 19h30
Mercredi : 9h00 – 13h00 / 15h00 – 19h30
Jeudi : 9h00 – 13h00 / 15h00 – 19h30 (bar +)
Vendredi : 9h00 – 13h00 / 15h00 – 19h30 (bar +)
Samedi : 9h00 – 13h00 / 15h00 – 19h30 (bar +)
Dimanche : 9h00 – 13h00

Ouverture de la Poste
du lundi au vendredi de 13 heures à 14h45
Le samedi matin de 11h35 à 13h20

Service des eaux et de l'assainissement
Contact : 05 34 14 33 00
Astreinte le week-end en cas de problème

Ramassage des encombrants :
23 septembre 2026
25 novembre 2026
(inscription à la mairie le jeudi avant le passage ou directement auprès du SICTOM : 05 61 66 69 66)

Les mesures d'interdiction d'usage du feu restent en vigueur, Sont interdits :

- les feux de cuissons extérieurs employant une flamme (barbecues, plancha à gaz, braseros)
- tous les feux de camps
- les spectacles pyrotechniques
- Certaines activités ayant recours à l'emploi du feu ou susceptibles de générer des étincelles.

(arrêté préfectoral du 28/07/2026)

La Commune est en alerte crise pour l'usage de l'eau.
Il est interdit d'arroser les pelouses, espaces verts, massifs fleuris, jardins d'agrément.
L'arrosage des jardins potagers reste autorisé de 20h à 24h et de 4h à 08h.
(arrêté préfectoral du 14/08/2026)

MOTS CROISÉS SENTENOIS

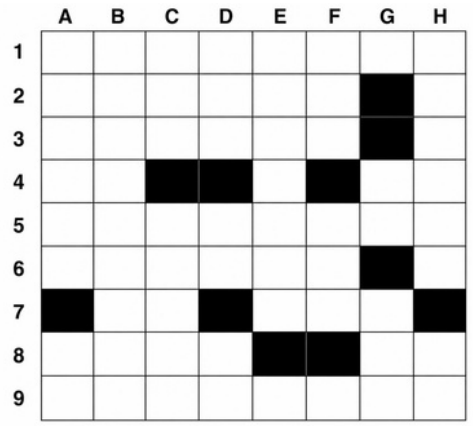

1-Petits chemins Biroussans
2-Anciens du Mourtis
3-Avec deux t pour du beurre
4-Se fête. Vieux oui
5-Anciens pacages de Saint-Lary
6-Petits prés horizontaux
7-Petit saint - Travail outre-Rhin
8-Supports - Mère de truands
9-Hameau avec des bas et des hauts

A.Complot - Directeur de ligne
B.Voisines derrière le port d'Uretz
C.Rien ne revient – Huit
D.Trois fois le début de l'alphabet - Union humaine - Cardinaux
E.Combattues
F.Retire - Travail sous tension
G.Oil du Sud - Fleuve d'Afrique
H.Souques française -Vaut de l'or